



MARCHÉS NOCTURNES 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

SOCIÉTÉ

1 - VOUS CANDIDATEZ POUR (une seule réponse possible) :

- FRÉJUS - PLAGE
- PORT FRÉJUS

2 – VOUS ÊTES (plusieurs réponses possibles) :

- ARTISAN
- PRODUCTEUR / VENDEUR
- ARTISTE / CRÉATEUR
- REVENDEUR

3 – FORME JURIDIQUE (une seule réponse possible) :

- S. A.
- S. A. R. L.
- E. U. R. L.
- S. A. S.
- AUTRE :

4 – NOM SOCIÉTÉ :

5 – NOM DU GÉRANT :

6 – PRÉNOM DU GÉRANT :

7 – N° de SIREN (9 chiffres) :

8 – ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :

N° DE VOIRIE ET RUE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

9 – N° de TÉLÉPHONE PORTABLE :

10 – ADRESSE MAIL :

15 – DANS LE CAS OÙ VOTRE CANDIDATURE NE SERAIT PAS RETENUE, DÉSIREZ-VOUS ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE D’ATTENTE ?

- OUI
- NON

16 – INFORMATIONS :

- Tous les champs doivent être obligatoirement remplis par le candidat.
- Tout dossier incomplet ne sera pas instruit
- Pour tout complément d’information, s’adresser à : info.commerce@ville-frejus.fr

17 – CONSENTEMENTS ET ACCORD :

- J’ai pris connaissance que les articles que je souhaite proposer à la vente doivent être obligatoirement mentionnés dans mon immatriculation et devront figurer sur les photographies à fournir.
- J’ai pris connaissance, qu’en cas de candidature retenue, seuls les articles sélectionnés par la commission pourront être acceptés sur mon stand et qu’aucun autre produit ne sera accepté après validation de la commission.
- Je certifie l’exactitude de tous les renseignements portés sur le présent formulaire.
- J’autorise la ville de Fréjus à utiliser mes coordonnées (nom, prénom, enseigne, mail et numéro de téléphone) dans le cadre d’une information personnalisée, par SMS ou courriel concernant les marchés.
- Je déclare avoir pris acte du règlement des marchés nocturnes et de la note d’information et m’engage à en respecter les termes.

NOM

PRÉNOM

DATE ET LIEU

SIGNATURE

Règlement consultable sur le site de la Ville : www.ville-frejus.fr. Les informations recueillies feront l’objet d’un traitement informatique. En application des articles 39 et suivants, de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication et informations vous concernant, veuillez vous adresser par mail : dpd@ville-frejus.fr ou par courrier, à l’adresse suivant, Mairie de Fréjus, Déléguee à la Protection des Données Direction des Systèmes d’Information, CS 70108, 83608 Fréjus Cedex.

PIÈCES À FOURNIR

- Photocopie recto – verso d’un titre d’identité en cours de validité,
- Extrait d’immatriculation au répertoire du commerce ou répertoire des métiers ou attestation URSAFF d’enregistrement pour les artistes libres, de moins de 3 mois (les articles déclarés au dossier de candidature devront obligatoirement y figurer),
- Attestation de police d’assurance responsabilité civile multirisques professionnelle en cours de validité et couvrant la période du marché nocturne,
- Photocopie recto – verso de la carte de commerçant ambulant en cours de validité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- 4 photographies (sur papier photo) au format 10 X 15 cm** représentant les articles mis en vente et/ou présentation du stand (non collées, non agrafées, non scotchées).

DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être transmis sous enveloppe cachetée avec la mention : **MARCHÉS NOCTURNES** au plus tard le **15 mars 2023** (cachet de la poste ou du service courrier faisant foi) comme suit :

- Soit déposé directement au service courrier (Hôtel de Ville, 1ère à droite après le couloir de l’accueil) du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30. (Les agents du service courrier ne sont pas habilités à répondre aux questions concernant les marchés nocturnes ni à vérifier la conformité du dossier déposé).
- Soit envoyé par courrier à l’adresse suivante :

MAIRIE DE FRÉJUS
Pôle Administration et Juridique
Direction de l’Attractivité commerciale
Place Formigé
CS 70108
83608 FRÉJUS CEDEX